



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

## Pastoralisme PDR Aquitaine - Volet Gardiennage

### Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Établissement public

### Domaines secondaires

Économie territoriale , Foncier , Environnement

Vous êtes un éleveur assurant le gardiennage d'un troupeau collectif ou d'un troupeau individuel laitier, une collectivité gestionnaire d'estives ou de pâturages collectifs, une Association Foncière Pastorale (AFP), un Groupement Pastoral ou toute association à vocation pastorale, cette mesure vous permet de solliciter des aides pour assurer le gardiennage de troupeaux en zone de pâturage. Ce dispositif relève de la mesure 7.6.B Pastoralisme du PDR Aquitaine.

## Échéances

Date limite de dépôt des dossiers : 4 avril 2022 (sous réserve de la date de parution des arrêtés préfectoraux de zonage ours et loup)

## Objectifs

Accompagner la pratique ancestrale du gardiennage de troupeaux en zone de pâturage afin de maintenir et d'encourager l'activité du pastoralisme.

## Bénéficiaires

les éleveurs assurant le gardiennage d'un troupeau collectif ou d'un troupeau individuel laitier,

les Collectivités gestionnaires d'estives et de pâturages collectifs,  
les Associations Foncières Pastorales (AFP),  
les Groupements Pastoraux (GP),  
toutes les associations agricoles et Loi 1901 à vocation pastorale.

## Montant

Montant maximum d'investissements éligibles : en fonction du type de gardiennage

Taux d'aide publique : 75 % (dans les zones Natura 2000 à DOCOB) et 60 % (hors sites Natura à DOCOB)

Le détail des financements figure à l'article 9 de l'appel à projets à télécharger ci-dessous.

## Critères de sélection

La liste des différentes modalités de gardiennage (recours à un salarié, une prestation de service ou gardiennage par l'éleveur-gardien) est précisée dans l'appel à projets (à télécharger ci-dessous). Sélection des dossiers par critères et scoring.

## Comment faire ma demande ?

Les structures soumises à commande publique devront aussi compléter le formulaire spécifique Commande publique, en s'appuyant sur la notice liée, ainsi que sur le document lié à la procédure OQDP jointes.

**Services Instructeurs** : contacts à la fin de l'appel à projets à télécharger ci-dessous.

**Informations Région Nouvelle-Aquitaine et DRAAF** : contacts à la fin de l'appel à projets à télécharger ci-dessous. Utiliser également le formulaire "Contactez-nous" ci-dessous.

## Correspondants

Sous-direction Pêche - Installation - Hydraulique et Montagne

05 57 57 51 41 / 06 34 47 35 38